



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 76605

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la situation préoccupante de certains agriculteurs dans le département du Tarn. Cette situation se traduit par l'augmentation du nombre de demande de procédures de redressement judiciaire. Le monde agricole traverse une crise profonde et est confronté à de nombreuses contraintes administratives ainsi qu'à des réglementations émanant de l'Union européenne, ayant pour effet une forte baisse de la compétitivité de nos agriculteurs face à leurs concurrents étrangers. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes sont prévues par le Gouvernement pour remédier à la difficile situation des agriculteurs, qui jouent un rôle capital dans l'économie de notre pays.

Texte de la réponse

Pour répondre aux difficultés que rencontrent actuellement les entreprises agricoles, le Président de la République a annoncé, le 27 octobre 2009, un plan d'urgence pour l'agriculture sous la forme de mise à disposition du secteur de prêts bancaires aidés et d'un soutien exceptionnel de l'État de 650 M. Devant le succès des mesures, le Président de la République a porté ces montants à 1,8 M de prêts et plus de 650 M d'aide d'État, lors de son déplacement au Salon international de l'agriculture, le 6 mars 2010. Dans le cadre de ce plan, les exploitants agricoles ont pu bénéficier de prêts aidés de reconstitution de fonds de roulement et de prêts bonifiés de consolidation. Ils visaient, respectivement, à apporter des liquidités aux entreprises et à différer le remboursement des emprunts contractés par les exploitations agricoles. L'État a pris en charge une partie des intérêts de ces prêts. Ces dispositifs sont opérationnels et d'ores et déjà plus de 85 000 exploitations ont bénéficié de ces prêts pour un montant de 1,8 M. Dans le Tarn, ce sont près de 1 000 exploitants qui en ont bénéficié pour un montant d'encours proche de 14 M. À côté des prêts bancaires, des mesures d'allègement de charges financières, sociales et fiscales, ainsi qu'une mesure d'accompagnement spécifique en fonction de l'ampleur des difficultés rencontrées, ont été mises en place. Une enveloppe de 150 M a été engagée pour alléger les charges financières dues par les exploitants qui ont des difficultés à faire face aux remboursements de leurs emprunts. Au terme de la période de dépôt des dossiers, près de 88 000 demandes ont été recensées dans les directions départementales des territoires (DDT), en charge de l'agriculture, dont près de 230 dans le département du Tarn. Une première enveloppe de 900 000 EUR est d'ores et déjà disponible à laquelle s'ajoutera une partie de l'enveloppe complémentaire, non encore répartie, de 7,2 M allouée à la région Midi-Pyrénées. D'autre part, 100 M ont été alloués aux mesures d'accompagnement des exploitations qui connaissent des difficultés plus structurelles. Celles-ci peuvent ainsi bénéficier d'une aide à la prise en charge des intérêts bancaires, des cotisations sociales, ainsi qu'à la restructuration de la dette. Dans les cas les plus difficiles, une aide à la reconversion professionnelle peut leur être accordée. À ce jour, plus de 12 000 demandes d'aide ont été reçues dans les DDT dont près de 10 dans le Tarn. Une enveloppe de 943 000 EUR est disponible pour ce département. L'État a pris en charge également, selon la situation financière de chacun, les cotisations sociales patronales dues par les agriculteurs employeurs de main-d'oeuvre à la Mutualité sociale agricole pour un montant de 50 M. Cette mesure est intervenue sur l'appel à cotisations de février. Près

de 22 000 prises en charge ont été accordées, dont 240 dans le Tarn pour un montant d'aide de 300 000 EUR. Enfin, 50 M sont consacrés au remboursement de la taxe sur le foncier non bâti et 170 M au remboursement de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et le gaz naturel, payées par l'ensemble des agriculteurs en 2010. Ces mesures ont été lancées au cours du premier trimestre. Les dispositifs du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture ciblent des difficultés différentes auxquelles doivent faire face les exploitations agricoles souffrant de la crise économique. Cet ensemble de mesures permet ainsi de trouver une réponse appropriée aux situations qui le nécessitent. Mais ces mesures d'urgence ne sont pas suffisantes pour dresser des perspectives pour les agriculteurs. C'est tout le sens du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche préparé dans le cadre d'une large concertation que le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a présenté au conseil des ministres le 13 janvier 2010. Ce projet sera examiné au Sénat en urgence à partir de mai. Il a pour objectif de stabiliser notamment le revenu des agriculteurs et de rééquilibrer les relations commerciales entre les agriculteurs et leurs acheteurs. Plusieurs dispositions sont ainsi prévues : le renforcement de l'organisation économique des agriculteurs pour peser dans la gestion des filières face à l'extrême concentration de la distribution, l'obligation pour l'acheteur de proposer un contrat écrit à l'agriculteur afin qu'il ait de la visibilité dans le temps sur le prix de ses produits, l'amélioration de la couverture des aléas climatiques, sanitaires et environnementaux inhérents à l'activité agricole, une transparence dans la formation des prix alimentaires avec l'Observatoire des prix et des marges qui rendra un rapport au Parlement tous les ans et une révision de certaines pratiques commerciales pour encadrer certaines dérives. Enfin, à l'échelle européenne, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche se mobilise, à Bruxelles, sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC). Le 10 décembre 2009, le ministre a lancé, avec 21 autres États membres favorables à une nouvelle régulation des marchés agricoles, « l'appel de Paris » pour une politique agricole et alimentaire commune forte. Les axes politiques qu'ont défendus les 22 États membres visent à aider les agriculteurs à mieux faire face à la volatilité du marché, à construire des stratégies économiques qui leur permettent d'être gagnants dans toutes les filières de production alimentaire en Europe, ainsi qu'à garantir une régulation à l'échelle européenne qui permette de stabiliser les prix et les revenus des agriculteurs. Dans cette optique, l'Espagne, qui a pris la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne au 1er janvier 2010, prévoit à l'agenda la poursuite de la réflexion sur l'avenir de la PAC.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76605

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4363

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5728